

INTERPELLATION URGENTE

Quelles suites et conséquences à l'occupation illégale de l'ancien collège de Petit-Vennes?

Lausanne est largement concernée par le débat sur l'accueil des migrants. Dans ce cadre, le dossier l'occupation du jardin du sleep-in de Renens par une cinquantaine de migrants a notamment occupé la Municipalité au cours de l'été.

En effet, dès le mois de juin au moins, les autorités communales de Lausanne et de Renens – en lien avec les autorités cantonales – ont ouvert le dialogue avec les migrants et les membres du collectif les représentant pour trouver des solutions.

Pour le PLR, ce dialogue et la recherche d'issues par la négociation étaient justifiés, notamment en considération des drames humains vécus par beaucoup de ces migrants ainsi que pour trouver une solution pragmatique.

Les autorités ont décidé de donner plus d'un mois à ces personnes et ont œuvré pour les soutenir dans leurs démarches pour trouver un hébergement ou pour retourner dans le pays dans lequel elles avaient des titres de séjour. Dans ce dossier, le canton a pour sa part indiqué que ces personnes pourraient bénéficier de l'aide d'urgence mais elles devaient au préalable communiquer leur identité auprès des autorités compétentes.

Après cette longue période de négociation et à l'échéance de l'ultimatum fixé à fin août par les communes de Renens et Lausanne, les migrants qui occupaient le jardin du sleep-in ont quitté les lieux pour pénétrer de force et en toute illégalité dans un bâtiment communal destiné à accueillir des jeunes enfants dès le mois d'août 2016. Dans ce cadre, selon un communiqué du "Collectif des Jean Dutoit" (rebaptisé collectif 50 route de Berne) plusieurs patrouilles de la police auraient – après l'arrivée de la majorité des migrants – "*empêché de nouvelles personnes du jardin d'accéder à la maison*".

Jugeant l'attitude de la Municipalité dans le dossier du campement du sleep-in "*hypocrite*", le Collectif a délibérément choisi de squatter un bâtiment communal pour mettre la pression sur la Municipalité et poser ses revendications, comme le fait d'obtenir un permis de travail pour chacun des migrants concernés ou "*l'ouverture d'une structure digne*" pour les accueillir.

De telles méthodes ne sont pas tolérables dans un Etat de droit. En outre, la crédibilité de l'action étatique est remise en cause par ces actions et une réponse ferme s'impose, sans quoi ces événements ou ceux de l'occupation de Saint-Laurent seront amenés à se multiplier.

Dans ce sens, le PLR salue le dépôt d'une plainte par la Commune le lundi 31 août. Or la Municipalité n'a pas communiqué avoir imparti un délai aux migrants pour évacuer le bâtiment. Elle a également indiqué ne pas envisager de recourir à la force en l'état (ni l'exclure d'ailleurs).

Au vu de ce qui précède, les Interpellateurs souhaitent poser les questions suivantes à la Municipalité:

1. La Municipalité peut-elle confirmer que des négociations avec les migrants du jardin du sleep-in – en parallèle avec les autorités cantonales – se déroulent depuis plusieurs mois?
2. Lors de ces discussions, la Municipalité a-t-elle demandé aux migrants de s'annoncer auprès des autorités cantonales et si oui ces demandes ont-elles été suivies d'effet?
3. La Municipalité a-t-elle mis en œuvre les moyens adéquats pour s'opposer à l'occupation de l'ancien collège de Petit Vennes?
4. En particulier, est-il exact que des forces de police ont été envoyées à proximité de l'ancien collège de Petit-Vennes dimanche soir 30 août et si oui avec quel objectif ou résultats?
5. La Municipalité a-t-elle fixé un délai aux migrants pour quitter les lieux?
6. Si oui quel est ce délai? Si non pourquoi?
7. La Municipalité compte-t-elle le cas échéant et au terme du délai de grâce qu'elle aurait fixé demander aux forces de police de faire évacuer les lieux?
8. Quel est le calendrier des travaux et cette occupation aura-t-elle un impact sur l'ouverture de la garderie prévue pour accueillir plus de 40 enfants dès le mois d'octobre 2016?

Lausanne, le 2 septembre 2015

Pour le groupe PLR

Mathieu Blanc Pierre-Antoine Hildbrand Bertrand Picard Xavier de Haller